

RÈGLEMENT DE COURSE 2026

GRAND TRAIL DES LACS ET CHATEAUX – Edition Summer

Engagement du coureur, liste du matériel obligatoire, conditions inscriptions, transfert de distances, transfert de dossards, conditions du retrait des dossards, points de contrôle et postes de ravitaillement, retrouvez dans ce règlement toutes les règles pour participer sereinement au GTLC.

En cas de conflit entre les différentes versions linguistiques du règlement pris dans son entièreté, le règlement français prévaut.

1. Organisation

L'ASBL ENJOY SPORT INFINITY porte l'entière responsabilité légale et opérationnelle de l'organisation du Grand Trail des Lacs et Châteaux.

L'organisateur souscrit une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'épreuve et rappelle aux concurrents qu'il peut être de leur intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique sportive.

L'organisation de l'épreuve est placée sous la responsabilité d'un directeur de course qui veillera à l'application du présent règlement.

2. Acceptation du règlement et éthique de la course

La participation aux événements du GTLC implique l'acceptation expresse, sans réserve, du présent règlement, de l'éthique de l'événement et des éventuelles instructions adressées par l'organisateur aux participants.

3. Informations générales : parcours et courses

Le GTLC est un événement au sein duquel se déroulent un certain nombre d'événements. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à un rythme indéfini dans une limite de temps.

- GT160: environ 160 km de long avec +/- de 6000 mètres de dénivelé, au départ de Vielsalm, en semi-autonomie, 40 h max. Environ * 500 coureurs. UTMB index 100K
- GT85: environ 85 km de long avec +/- de 3300 mètres de dénivelé, au départ d'Ovifat, en semi-autonomie, 18 h max. Environ * 500 coureurs. UTMB index 100K
- GT42: environ 46 km de long avec +/- de 1800 mètres de dénivelé, au départ d'Ovifat, en semi-autonomie, 8 h max. Environ * 800 coureurs. UTMB index 50K
- GT21: environ 23 km de long avec +/- de 780 mètres de dénivelé, au départ d'Ovifat, en semi-autonomie, 4 h max. Environ * 800 coureurs. UTMB index 20K
- GT11: environ 13 km de long avec +/- 495 mètres de dénivelé, au départ d'Ovifat, en autonomie, 2 h max. Environ * 600 coureurs. Pas d'UTMB index
- Tri+: environ 8 km de long avec +/- 606 mètres de dénivelé, au départ d'Ovifat, en autonomie, 2 h max. Environ * 200 coureurs. Pas d'UTMB index

* L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre d'inscrits à tout moment.

Le mesurage des parcours (distance et dénivelé) a été effectué à l'aide d'un GPS, ensuite remis sur « Trace de trail » pour une évaluation de la course par UTMB world series Event, qui fournit aux coureurs et aux organisateurs une mesure cohérente valable dans le monde entier.

Le parcours peut être modifié par l'organisateur à tout moment, y compris le jour du départ : sécurité, conditions météorologiques, autorisations de passage sur terrains privés, ...

La présence des concurrents au briefing d'avant course (15 minutes avant le départ) est **obligatoire**

4. Conditions de participation et d'inscription

Les courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non.

GT11: Inscriptions ouvertes à partir de 14 ans.

GT21: Inscriptions ouvertes à partir de 16 ans.

GT42: Inscriptions ouvertes à partir de 18 ans.

GT85: Inscriptions ouvertes à partir de 20 ans.

GT160: Inscriptions ouvertes à partir de 20 ans.

TRI+: Inscriptions ouvertes à partir de 16 ans.

GT2: Inscriptions ouvertes aux enfants entre 8 et 12 ans.

Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

L'inscription doit se faire en ligne sur le portail d'inscription de l'événement www.grandtrail.be. Les conditions de participation doivent être acceptées lors de l'inscription en ligne. Un participant n'a droit à un départ qu'après un paiement réussi à condition que les places soient encore disponibles.

Chaque participant doit récupérer son dossard en personne, muni d'une pièce d'identité officielle, ainsi qu'après contrôle du sac et du contenu obligatoire

Les sportifs reconnus coupables de dopage ne seront pas admis. De plus, l'organisateur a le droit de disqualifier les athlètes pour des raisons importantes pour l'organisateur.

L'engagement d'un participant n'est validé qu'après réception du paiement requis avant la date officielle de clôture des inscriptions.

5. Inscriptions

L'inscription est disponible en ligne sur www.grandtrail.be. Toutes les inscriptions et la gestion de toutes les données des participants sont gérées par le service de chronométrage Ultratiming. En s'inscrivant au GTLC, les concurrents acceptent automatiquement le règlement du GTLC. Les inscriptions sont nominatives. Les frais doivent être payés en ligne via un système de paiement sécurisé.

3 catégories de prix progressifs :

- 25/08/2025 au 31/12/2026
- 01/01/2026 au 28/02/2026
- 01/03/2026 au 01/05/2026
- Pas d'inscription du jour

Les frais couvrent les éléments suivants :

- Numéro de dossard personnalisé avec puce de chronométrage
- Service transport des petits sacs (DROP BAG) pour toutes les courses, du départ à 3 endroits du GT160 et à 1 endroit pour le GT85.
- Ravitos environ tous les 20 km avec boissons et nourriture selon roadbook
- Un tracker GPS pour le GT160, GT85.

- Douches et vestiaires à côté de la zone d'arrivée à Ovifat
- Médaille pour tous les finishers de toutes les distances.
- Premiers soins médicaux dans la zone d'arrivée
- Chronométrage en direct, temps intermédiaires et résultats

Les frais ne couvrent pas:

- Navette pour le GT160 d'Ovifat vers le point de départ (Vielsalm): UNIQUEMENT sur réservation et option payante
- Les frais bancaires liés à votre paiement

5 B. TRANSFERT de DOSSARDS

PROCEDURE DE TRANSFERT DE DOSSARD

Date de clôture des transferts : Mercredi 06/05/2026 23:59

Mode opératoire revente dossard

1. Le code sera créé après validation (bouton suivant puis valider) et il figurera dans votre email de confirmation de revente
2. Vous transmettez ce code à la personne de votre choix.
3. L'acheteur saisit ce code dans le champ « *Code invitation* » du formulaire d'inscription.
4. L'acheteur complète et valide son inscription.
5. Dès validation du côté de l'acheteur, la demande de remboursement du vendeur est effectuée.

Tant que le code n'est pas utilisé, votre inscription est conservée et aucun remboursement n'est effectué. Le code ne peut être utilisé qu'une seule fois (**usage unique**).

Modalités de remboursement

Montant du transfert ou du remboursement: Montant payé – Frais inscription plateforme – Frais remboursement organisateur 5,00 €

POUR L'ACHETEUR

- Le rachat de dossard implique l'acceptation du règlement de l'évènement
- Il est également important de consulter l'ensemble des informations présentes sur notre site internet: www.grandtrail.be
- L'organisateur n'est pas tenu responsable de fraude quelconque liée à une revente de dossard.

Le retrait des dossards ne peut s'effectuer que par l'athlète lui-même, en présentant une pièce d'identité. Un athlète qui court sous le nom d'une autre personne sera disqualifiée.

Aucun changement ne sera autorisé le jour J.

5 C. - Changement de distance

Changement de distance possible. Conditions:

- a. Uniquement si la distance n'est pas sold out

- b. Si votre distance choisie est plus petite : pas de remboursement
- c. Si votre distance choisie est plus grande : paiement de la différence au tarif du jour du changement
- d. Date Fin des changements : 01/04/2026

6. Engagement du coureur

Pour participer aux événements du GTLC, et encore plus particulièrement sur le parcours GT160 et GT85, il est indispensable, de valider la décharge suivante pour valider votre inscription.

- Être parfaitement conscient de la durée et de la spécificité de l'événement et y être parfaitement préparé;
- Avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant la gestion des problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
- Savoir affronter, sans aide extérieure, des conditions climatiques qui pourraient être très difficiles à gérer (nuit, vent, froid, brouillard, pluie, gelée) ;
- Savoir gérer, y compris lorsqu'on est isolé, des problèmes physiques ou mentaux résultant d'une grande fatigue, des problèmes digestifs, des douleurs musculaires ou articulaires, de petites plaies ...
- Être totalement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes ;
- Être totalement conscient que pour une telle activité, la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévus
- Informer et sensibiliser les membres de l'entourage du coureur au respect de la nature, des personnes et du règlement de la course
- Accepter souscrire à notre newsletter.
- Courir avec tout le matériel obligatoire décrit par l'organisateur.

L'organisation conseille vivement de faire un bilan poussé orienté endurance/ultra (tolérance à l'effort, bilan sanguin, blessures, stratégie), de type test à l'effort + ECG d'effort + analyse des gaz et seuils ventilatoires. Test à réaliser un an avant la date effective de l'ultra trail.

Les tests sont réalisés en vue d'une compétition.

Travail prévention (renfo + stratégie nutrition / hydratation testée)

7. Semi autonomie

Le principe d'une course individuelle en semi-autonomie est la règle. Les épreuves du GTLC se déroulent en une seule étape, à un rythme indéfini, dans la limite des barrières horaires qui sont spécifiées pour chaque épreuve. La semi-autonomie se définit comme ayant la capacité d'être autonome entre deux postes de ravitaillement, autant sur le plan alimentaire que celui de l'habillement et de la sécurité, permettant de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévus (meteo, problèmes physiques, blessures ...)

Ce principe implique notamment les règles suivantes :

Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son équipement obligatoire (Voir paragraphe EQUIPEMENT). À tout moment de la course, le pack et son contenu peuvent être vérifiés par les officiels de la course. Le coureur est tenu de se soumettre à ces contrôles de bonne foi, au risque d'être exclu de la course.

Les postes de ravitaillement fournissent des boissons et de la nourriture à consommer sur place. L'organisation ne fournit que de l'eau plate ou une boisson énergisante pour le remplissage de bouteilles d'eau ou de packs d'hydratation. En quittant le poste de ravitaillement, les coureurs doivent veiller à disposer de la quantité de boisson et de nourriture nécessaire pour leur permettre de continuer jusqu'au poste de ravitaillement suivant.

L'assistance personnelle est tolérée exclusivement dans tous les postes de ravitaillements, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage. L'assistance peut être apportée que par d'autres personnes, sans équipement spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres. L'assistance donnée par une équipe de professionnels, ou tout médecin ou paramédical, est strictement interdite. Le reste du ravitaillement est strictement réservé aux coureurs.

Il est interdit d'accompagner ou de se faire accompagner sur une quelconque partie du parcours de la course par une personne non inscrite à la course, en dehors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des ravitaillements, c'est-à-dire 20 mètres avant le poste et 20 mètres après le poste de ravitaillement

Il est interdit à tous les autres postes de ravitaillement, ainsi qu'à tout autre point du parcours.

8. Équipement

Afin d'assurer sa sécurité et le bon déroulement de chaque épreuve, chaque participant doit avoir à sa disposition l'ensemble du matériel obligatoire de la liste, détaillé ci-dessous.

Chaque participant doit donc présenter son équipement obligatoire, afin de récupérer son dossard, et accepter de le conserver avec lui pendant toute la durée de l'épreuve.

Il est important de noter que le matériel imposé par les organisateurs est un minimum vital que chaque traileur doit adapter en fonction de ses propres capacités. En particulier, ils ne doivent pas choisir les vêtements les plus légers possibles pour gagner quelques grammes mais opter pour des vêtements qui offrent vraiment une bonne protection contre le froid, le vent et la gelée, la neige, qui offrent donc une meilleure sécurité et de meilleures performances.

Équipement (O : obligatoire / R : Recommandé)	GT160	GT85	GT42	GT21	GT11
Sac destiné au portage de l'équipement obligatoire pendant la course	O	O	O	R	R
Téléphone	O	O	O	O	O
Gobelet de 15 cl minimum	O	O	O	O	O
Supplément de 1 litre d'eau minimum	O	O	O	R	–
Lampe frontale	O	O	R	R	R
Batterie supplémentaire pour lampe frontale	O	R	–	–	–
Couverture de survie 1,40 x 2,0 m minimum	O	O	O	O	O

Équipement (O : obligatoire / R : Recommandé)	GT160	GT85	GT42	GT21	GT11
Réserve alimentaire suffisante pour autonomie adaptée au parcours	O	O	R	R	R
Veste de pluie	O	O	R	R	–
Tenue vestimentaire adaptée aux conditions météo (soleil, pluie, froid, neige)	O	O	R	R	R
Carte d'identité ou passeport	O	O	O	O	O

Téléphone portable : le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course. Il doit avoir dans sa mémoire les numéros de PC Course de l'organisation et sécurité.

Ne cachez pas votre numéro et n'oubliez pas de repartir avec la batterie complètement chargée.

Gardez le téléphone allumé, le mode avion est interdit et cela pourrait entraîner une pénalité.

Lampe frontale en bon état de fonctionnement avec piles / batteries de rechange.

9. Contrôle anti-dopage

Les règles antidopage de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF), de la Fédération belge d'athlétisme (LBFA), de l'Association mondiale antidopage (AMA) et de l'Organisation Nationale Anti Dopage (ONAD) sont pleinement appliquées. Ces règles sont accessibles sur les sites Internet concernés. Les athlètes participant à la compétition sont tenus de se familiariser avec ces règles ainsi que les procédures de contrôle, de sanction et d'appel.

Tout concurrent pourra être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée d'une épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même manière que s'il avait été condamné pour dopage.

10. Assurance

Les concurrents sont invités à souscrire une assurance accident. Cela doit couvrir les coûts potentiels des opérations de sauvetage et le traitement. Toute réclamation en dommages de la part des concurrents contre l'organisateur de la course, quelle que soit sa raison légale, est nulle.

Les frais résultants de l'utilisation de moyens exceptionnels de secours doivent être payés par la personne secourue qui devra également payer son retour du lieu où elle a été évacuée. Il appartient au coureur de créer son dossier et de le présenter à sa compagnie d'assurance dans le délai imparti.

11. Respect de l'environnement

En s'inscrivant aux événements GTLC, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels qu'ils traversent. En particulier :

Il est strictement interdit d'abandonner vos déchets (tubes de gel, papier, détritus organiques, emballages plastiques...) le long du parcours. Des poubelles / poubelles sont disponibles à chaque poste de ravitaillement et il est impératif qu'elles soient utilisées. Les officiels de la course effectuent des contrôles aléatoires tout au long du parcours.

Tous les participants doivent garder les déchets et emballages avec eux jusqu'à ce qu'ils puissent les jeter dans les bacs qui leur sont fournis à chaque poste de secours. L'organisation encourage les coureurs à s'équiper d'un sac ou d'une pochette pour transporter leurs déchets vers le bac suivant.

Il est impératif que vous suiviez les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les raccourcir.

Aucune vaisselle en plastique jetable (couverts, tasses, bols) ne sera distribuée aux postes de ravitaillement. Il s'agit de réduire l'utilisation de plastique par les coureurs, ainsi que par les bénévoles du GTLC.

12. Coureurs élite BE et IN

Concernant la reconnaissance des athlètes de haut niveau et aussi pour la gestion équitable des inscriptions, nous réservons des places aux athlètes d'élite, qui en font la demande, selon des critères stricts basés sur l'indice de performance ITRA et BETRAIL.

Toutes les demandes d'inscription doivent nous parvenir par email (info@grandtrail.be) 7 jours avant l'événement. L'inscription pour les athlètes élite n'est pas automatique, chacun doit finaliser son inscription lui-même dès réception du code promo de l'organisateur. Aucun remboursement ne peut être demandé après inscription.

Sur base de l'indice de performance UTMB Index (critères Édition 2026)	100M		100K		50K		10K	
	GT160	GT160	GT85	GT85	GT42	GT42	GT21	GT21
	men	women	men	women	men	women	men	women
Inscription gratuite	>775	>650	>800	>675	>825	>700	>825	>625
Inscription gratuite mais frais à payer*	>750	>625	>775	>650	>800	>675	>800	>600

*Frais de gestion/dossier 5€ + puce GPS 10 €

En ce qui concerne la reconnaissance justifiée des athlètes belge de haut niveau et pour une gestion équitable des inscriptions, nous réservons aussi des places à ces athlètes qui demandent une place, selon des critères précis basés sur leurs données générales d'indice de performance UTMB Index.

Sur base de l'indice de performance BETRAIL (critères Édition 2026)								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

	GT160	GT160	GT85	GT85	GT42	GT42	GT21	GT21
	men	women	men	women	men	women	men	women
Inscription gratuite	>83	>69	>83	>68	>80	>69	>83	>67
Inscription gratuite mais frais à payer*	>81	>60	>79	>67	>79	>67	>78	>65

Fonctions :

- Au départ des courses, les athlètes d'élite sont invités à se positionner en tête de la ligne de départ.
- Être présent à la remise des prix si cela les concerne ;
- Accepter de porter une balise GPS, fournie par l'organisation au départ de la course, pendant toute la durée de la course ; puis de rendre cette balise à la fin de leur course ;
- Être présent à la ligne de départ au plus tard 15 minutes avant le début de l'épreuve.

13. Droits photo / vidéo

Tout concurrent renonce expressément au droit de toute image ou séquence vidéo pendant l'événement, de même qu'il renonce à tout droit de recours auprès des organisateurs et de leurs partenaires pour l'utilisation de leur image. Seule l'organisation peut transférer ce droit pour les images et vidéos à n'importe quel média, via une accréditation ou une licence appropriée.

Toute communication sur l'événement ou l'utilisation d'images ou de vidéos de l'événement doit respecter le nom de l'événement, et avoir l'approbation officielle de l'organisation.

14. Politique de protection des données personnelles

Lors de l'inscription, le participant accepte que des données personnelles puissent être collectées et transmises à des tiers à des fins de chronométrage, de classement et de résultats ainsi que pour la publication de listes respectives sur Internet.

Les informations sont collectées dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du GTLC, pour les besoins de l'organisation et notamment pour identifier chaque concurrent afin de communiquer ses informations relatives à sa participation avant, pendant ou après l'événement.

Le participant accepte que son prénom, nom, pays, date de naissance, numéro de dossard et résultats (classement, heure) puissent être publiés dans tous les médias imprimés et électroniques pertinents pour l'événement.

Les données du coureur sont conservées dans la base de données pendant 10 ans. Ce délai est renouvelable à chaque inscription et correspond à la durée légale de conservation des données du certificat médical et de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou à la course en compétition, ou à la carte sportive. Au-delà de ces 10 ans, et à moins que le coureur autorise l'organisation à conserver ses données, toutes les données sont supprimées à l'exception du nom, prénom, date de naissance, sexe et nationalité du coureur pour maintenir le classement.

Selon le règlement général sur la protection des données (UE RGPD 2016/679 et 2018/1807), tout concurrent a le droit d'accéder et de modifier toutes les informations le concernant. Cela peut être fait via la page de l'événement via mail. Toute modification des données peut être effectuée par les concurrents eux-mêmes.

15. Port du dossard

Chaque dossard est distribué individuellement à chaque coureur sur présentation de:

- Une carte d'identité ou un passeport (document avec photo),
- Votre pack de course et tout le matériel obligatoire.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être en permanence et complètement visible pendant toute la durée de la course. Il doit toujours être placé sur tous les vêtements et ne peut en aucun cas être positionné sur une jambe ou un sac. Le nom et les logos du partenaire ne doivent être ni modifiés ni masqués. Le dossard est le pass nécessaire pour accéder ravitaillements, infirmerie, aires de repos, douches, dépose ou air de dépôts des sac consignes... Sauf en cas de refus de se conformer à une décision prise par un officiel de course, le dossard n'est jamais emporté. Uniquement en cas d'abandon, le dossard est désactivé.



16. Transport des sacs

GT160: chaque concurrent a la possibilité de déposer 3 grands sacs (30 litres).

GT85: chaque concurrent a la possibilité de déposer 1 grand sac (30 litres).

Après l'avoir rempli avec le nécessaire de leur choix et l'avoir fermé, ils peuvent le déposer **UNIQUEMENT** au stand dédié à cet effet à Ovifat. Ces sacs sont amenés aux postes de ravitaillement par l'organisation. A son arrivée aux ravitaillements, le coureur doit, obligatoirement, retirer son sac. Lorsqu'ils quittent le poste de ravitaillement, ils laissent personnellement leur sac dans la zone désignée. Les sacs sont ensuite renvoyés à Ovifat.

Les concurrents pourront aussi déposer un petit sac avec leurs affaires personnelles / l'équipement au point de départ qu'ils ne veulent pas emporter sur le parcours. Ces sacs restent à Ovifat. Il est conseillé aux concurrents de ne pas placer d'objets de valeur dans les sacs; l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des sacs ou de leur contenu.

Récupération des grands sacs: Les sacs sont remis uniquement sur présentation du dossard. Les sacs doivent être récupérés au plus tard 2 heures après la fin de la course. Passé ce délai, le coureur doit venir, en personne, récupérer son sac, à ses frais, auprès de l'organisation du GTLC.

L'organisation assure le rapatriement, à Ovifat, de tous les sacs de coureurs qui abandonnent, à la condition que l'abandon ait été enregistré. Le retard du rapatriement est en rapport avec des contraintes logistiques et l'organisation ne peut garantir un rapatriement complet des bagages avant la fin de la course.

Le contenu des sacs ne sera pas vérifié, aucune réclamation concernant le contenu du sac à l'arrivée ne sera acceptée.

17. Poste ravitaillement / securite

L'organisation assure la présence de rafraîchissements solides et liquides le long du parcours. Les postes de ravitaillements fournissent des boissons et de la nourriture à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate et des boissons énergisantes pour le remplissage de bouteilles d'eau / packs d'hydratation et gobelets personnels. Le concurrent doit veiller, en quittant chaque poste de secours/ravitaillement, à avoir suffisamment de nourriture et de boisson pour se rendre au poste suivant.

Seuls les coureurs portant un dossard visible et dûment contrôlé ont accès aux postes de ravitaillement.

18. Vérification

Un contrôle est effectué à l'arrivée à certains postes de ravitaillement.

Des postes de contrôle inattendus peuvent être installés à des postes autres que ceux des postes de ravitaillement. Leur emplacement n'est pas divulgué par l'organisation.

19. Marquage de voie

Les parcours seront balisés avec plus de 5.000 flèches sur le parcours ainsi quelques kilomètres de rubalise « GTLC ». Pour une meilleure visibilité de nuit, les balises sont équipées, en partie, d'un matériau réfléchissant qui attire la lumière de votre lampe frontale. Dans les zones urbaines, le parcours sera balisé avec du ruban et un marquage au sol sur les surfaces asphaltées.

En ce qui concerne l'environnement, aucune peinture n'est utilisée sur les chemins.

20. Délai et délais maximum autorisés

La durée maximale de l'événement, pour la totalité du parcours, est fixée à: Voir descriptif de la course (page GT160 / 85 / 42/ 21 / 12 / Tri+)

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux concurrents d'arriver à l'arrivée dans le temps maximum imparti tout en ayant effectué d'éventuels arrêts (repos, restauration...). Pour être autorisé à poursuivre une épreuve, les concurrents doivent quitter le point de contrôle avant l'heure limite (quelle que soit leur heure d'arrivée au point de contrôle).

Tous les concurrents exclus de la course qui souhaitent poursuivre le parcours ne peuvent le faire qu'après avoir rendu leur dossard et sous leur propre responsabilité et en toute autonomie.

Les barrières horaires sont basés sur une moyenne de 4.75 à 5.6 km/h.

21. Sécurité et assistance médicale

Il appartient à un coureur en difficulté ou gravement blessé d'appeler à l'aide:

- En allant à un poste de secours
- En appelant le PC Course 0471/20.36.21 (numéro ouvert uniquement durant la période de course)
- En demandant à un autre coureur d'alerter le service de sécurité

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et alerter les services de sécurité.

Dans le cas où il est impossible de contacter le PC course, vous pouvez faire un appel direct au service de sécurité national (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone où seuls les appels d'urgence sont possibles)

112

N'oubliez pas que les aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous obliger à attendre une assistance plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépend donc de la qualité du matériel que vous avez mis dans votre sac.

Tout le personnel, les médecins, les ambulanciers paramédicaux, ainsi que toute personne ainsi désignée par l'organisation, sont en mesure de:

- Exclure tout concurrent de la course jugé incapable de continuer l'épreuve
- Obliger tout concurrent à utiliser tout élément de l'équipement obligatoire
- Avoir évacué par quelque moyen que ce soit les coureurs jugés en danger
- Orienter les patients vers une meilleure structure de traitement mieux adaptée à leurs besoins

Un coureur qui contacte un médecin se soumet à leur autorité et accepte leurs décisions.

A partir du moment où l'état de santé d'un coureur justifie un traitement par perfusion intraveineuse, il est obligatoirement exclu de la course.

Un poste de secours sera accessible à Ovifat pendant toute la durée de l'événement. Les concurrents qui ont un problème médical grave peuvent se présenter. Des traitements mineurs seront effectués à la discrétion du personnel et sous réserve de sa disponibilité.

Chaque coureur doit rester sur l'itinéraire balisé, même pour dormir.

Tous les coureurs qui s'aventurent volontairement hors du parcours balisé ne sont plus sous la responsabilité de l'organisation.

22. Douches et vestiaires

Il y a la possibilité d'une douche chaude à la fin de la course dans un camion City Wash. L'accès aux douches de fin de course est strictement accessible uniquement aux coureurs.

Il y a aussi un vestiaire sous tonnelle pour pouvoir se changer.

23. Classement et récompense

Pour chaque course, un classement général, homme et femme.

Le premier homme et la première femme du classement général reçoivent un trophée. Les 2èmes et 3èmes seront récompensés.

Les coureurs doivent être présents à la remise des prix. Les trophées ne sont distribués que lors de la cérémonie.

Les résultats seront publiés sur le site officiel à www.grandtrail.be

Une médaille est offerte à chaque FINISHER.

Les médailles ne peuvent pas être achetées.

24. Abandon et rapatriement

Sauf en cas de blessure, un coureur ne doit pas abandonner en dehors d'un poste de ravitaillement. Ils doivent informer le responsable du poste.

Dans le cas de la décision d'abandonner entre deux postes de ravitaillement, le coureur doit se rendre au poste de ravitaillement suivant où il annonce son abandon OU s'arrêter à un point Help Station et en informer le PC Course.

Le coureur garde son dossard en main car c'est le pass pour accéder aux repas, soins...

Le rapatriement sera organisé depuis chaque poste de secours. Les athlètes blessés ou malades auront la priorité. En cas d'arrêt total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs dans les plus brefs délais.

25. Pénalités - disqualification

Les officiels de course présents le long du parcours, ainsi que les responsables des différents postes de secours et postes de ravitaillements sont en mesure de faire respecter le règlement et d'appliquer immédiatement une sanction en cas de non-respect de ce règlement, selon le tableau suivant:

INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION PÉNALITÉS (*) – DISQUALIFICATION

- Raccourcir l'itinéraire : Disqualification immédiate
- Absence de matériel obligatoire : Disqualification immédiate
- Refus de faire vérifier le matériel obligatoire : Disqualification
- Téléphone éteint ou en mode avion : Pénalité de 15 minutes
- Rejet d'ordures (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : Pénalité d'une heure
- Manque de respect pour les autres (organisation ou coureurs): pénalité d'une heure
- Note: un participant dont les supporters sont incivils et / ou refusent de respecter les instructions de l'organisation sera sanctionné. : Disqualification
- Ne pas assister une personne en difficulté (nécessitant des soins) : Disqualification
- Assistance en dehors des zones désignées : Pénalité d'une heure
- Être accompagné sur le parcours en dehors des zones de tolérance clairement définies à proximité des postes de ravitaillement. : Pénalité d'une heure
- Tromperie (ex.: Utilisation d'un moyen de transport, partage d'un dossard,...) : Disqualification immédiate à vie
- Absence de dossard visible : 15 minutes de pénalité
- Absence de puce GPS : Disqualification
- Absence de passage à un point de contrôle : Disqualification
- Refus de se conformer à un ordre des directeurs de course, des officiels de course, du chef de poste, des médecins ou du personnel de sauvetage. : Disqualification
- Refus de contrôle antidopage : Le coureur sera sanctionné de la même manière qu'il le serait pour prise de drogue
- Départ d'un point de contrôle avant fin de la pénalité : Disqualification immédiate
- Port d'un dossard au nom d'un autre coureur: Disqualification

- Menaces écrites envers l'organisation: Disqualification à vie du GTLC

(*) Les pénalités de temps sont immédiatement applicables in situ, c'est-à-dire que le coureur doit interrompre sa course pendant la durée du temps de pénalité au poste de secours/ravitaillements suivant.

Tout autre non-respect du règlement fera l'objet d'une sanction à la discrétion des directeurs de course

26. Plaintes

Les réclamations doivent être officiellement déposées par le concurrent auprès du Jury de Course par écrit et dans les 2 heures suivant l'arrivée du participant concerné, avec une caution de 100 €. Si la décision du jury de course est positive, la caution sera restituée au participant. Sinon, elle restera à l'organisateur.

27. Jury de course

Le Jury de Course est composé des officiels suivants :

- Asbl Enjoy Sport Infinity
- Directeur de course
- Membres du comité d'organisation

Le Jury de Course est autorisé à présider tous les cas de faute ou autres événements similaires, le cas échéant. Aucune objection ne peut être formulée contre la décision du Jury de Course.

28. Conditions exceptionnelles

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit, à tout moment, de modifier le parcours, les heures de départ, les délais, la position des ravitaillements ou postes de sécurité, et tout autre aspect lié au bon fonctionnement de la manifestation.

En cas de force majeure, de conditions météorologiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en péril la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de:

- reporter le départ de quelques heures maximum
- modifier les délais
- annuler l'événement
- neutraliser l'événement
- arrêter la course en cours

En cas d'annulation de cette manifestation, pour quelque raison indépendante de notre volonté, un remboursement partiel des frais d'inscription sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de manière à permettre à l'organisation de faire face à toutes les dépenses irrémédiables engagées à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 1 semaine avant le départ ou en cas d'interruption de course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Si Annulation complète de l'événement :

100% du montant de l'inscription remboursé jusqu'au 30/03 de l'année en cours

75 % du montant de l'inscription remboursé jusqu'au 10/04 de l'année en cours

50 % du montant de l'inscription remboursé jusqu'au 20/04 de l'année en cours

Pas de remboursement si l'événement est annulé à partir du 1/05 de l'année en cours

Si modification de formule dans le mois avant l'événement, modification des horaires ou de la localisation du départ ou arrivée indépendante de la volonté de l'organisateur : pas de remboursement.

29. Modifications du règlement

L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications à court terme qui seront annoncées en temps opportun.

30. Annulation d'une inscription - cas particuliers

Dans le cas d'une blessure ostéoarticulaire ou musculaire non chronique d'un coureur, et seulement dans ce cas, survenant après l'inscription et qui n'est pas complètement guérissable le jour de la course, l'organisation recommande au coureur blessé de ne pas s'exposer à des risques inutiles, et annule son inscription.

En cas de grossesse d'une concurrente inscrite (date de naissance 6 mois avant – 6 mois après la course), l'organisation recommande à la coureuse enceinte de ne pas s'exposer à des risques inutiles, annule son inscription.

Une annulation pour blessure ou grossesse doit nous parvenir **accompagnée d'un certificat médical** complet (rapport médical détaillé et résultats d'examen d'image confirmant le diagnostic rédigé en français ou en anglais, signé et cacheté par le médecin) avant la fin de la date butoir des transferts de dossard par email à info@grandtrail.be. Tout fichier incomplet sera rejeté.

Tout fichier incomplet sera rejeté.

Remboursement = Montant de l'inscription, diminué de 5€ de frais de dossier.

En cas de maladie grave ou de décès du participant, les frais de participation lui seront intégralement restitués (frais exclus). Pour obtenir le remboursement, il est nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant l'incapacité du coureur à participer à la course ou l'acte de décès.